

Trois recours déposés contre la démolition du jardin de Halles

Le projet de réaménagement du quartier des halles à Paris se complique quelques semaines seulement après le vote du Conseil de Paris en faveur de la poursuite des opérations . Le début de la démolition est programmée pour mai-juin 2010.



Vendredi 16 avril, **trois recours ont été déposés au tribunal administratif de Paris pour contester la démolition du jardin des Halles, prévue au mois de mai**. Les trois recours sont accompagnés d'un « référé » pour demander en urgence la suspension de l'exécution des travaux. Des associations de quartier s'opposent publiquement à la transformation du jardin comme l'**association Accomplir**, créée en 1999 pour participer à l'amélioration de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement du centre de Paris (quartier des Halles, quartier Montorgueil et environs). Elle s'est exprimée publiquement dans un premier recours: « Nous présentons ce recours car **nous sommes totalement opposés au projet de réaménagement du jardin qui nous paraît vraiment injustifié** sachant que le jardin actuel donne largement satisfaction à ses usagers, extrêmement nombreux ». « On aurait tout à fait pu se contenter d'une rénovation au

lieu de tout casser jusqu'au toit du Forum (des Halles), en abattant 343 arbres au passage ». L'association conteste à travers son intervention la légalité du permis de démolir attribué par la Ville de Paris. Le second recours qui s'oppose à la destruction du jardin des Halles a été **formulé par neuf habitants du quartier voisins au jardin**. Le troisième recours a été déposé par Mme Claude Lalanne, l'auteur du jardin Lalanne (lui aussi voué à démolition) et par Mme de Miller, la veuve d'Henri de Miller, le sculpteur qui a réalisé la tête devant l'église St-Eustache, place René Cassin. De son côté, **l'architecte des bâtiments de France** a bien apprécié les effets de la démolition du jardin sur l'église St Eustache et la fontaine des Innocents, mais il ne l'a pas fait pour la Bourse du Commerce et la colonne de l'ancien hôtel de Soissons. Hors, un architecte des [bâtiments de France](#) est tenu à se prononcer sur l'impact d'un projet de démolition dans un périmètre de 500 mètres autour des bâtiments historiques.

<http://projets-architecte-urbanisme.fr/recours-demolition-forum-jardin-reamenagement-halles-paris/>